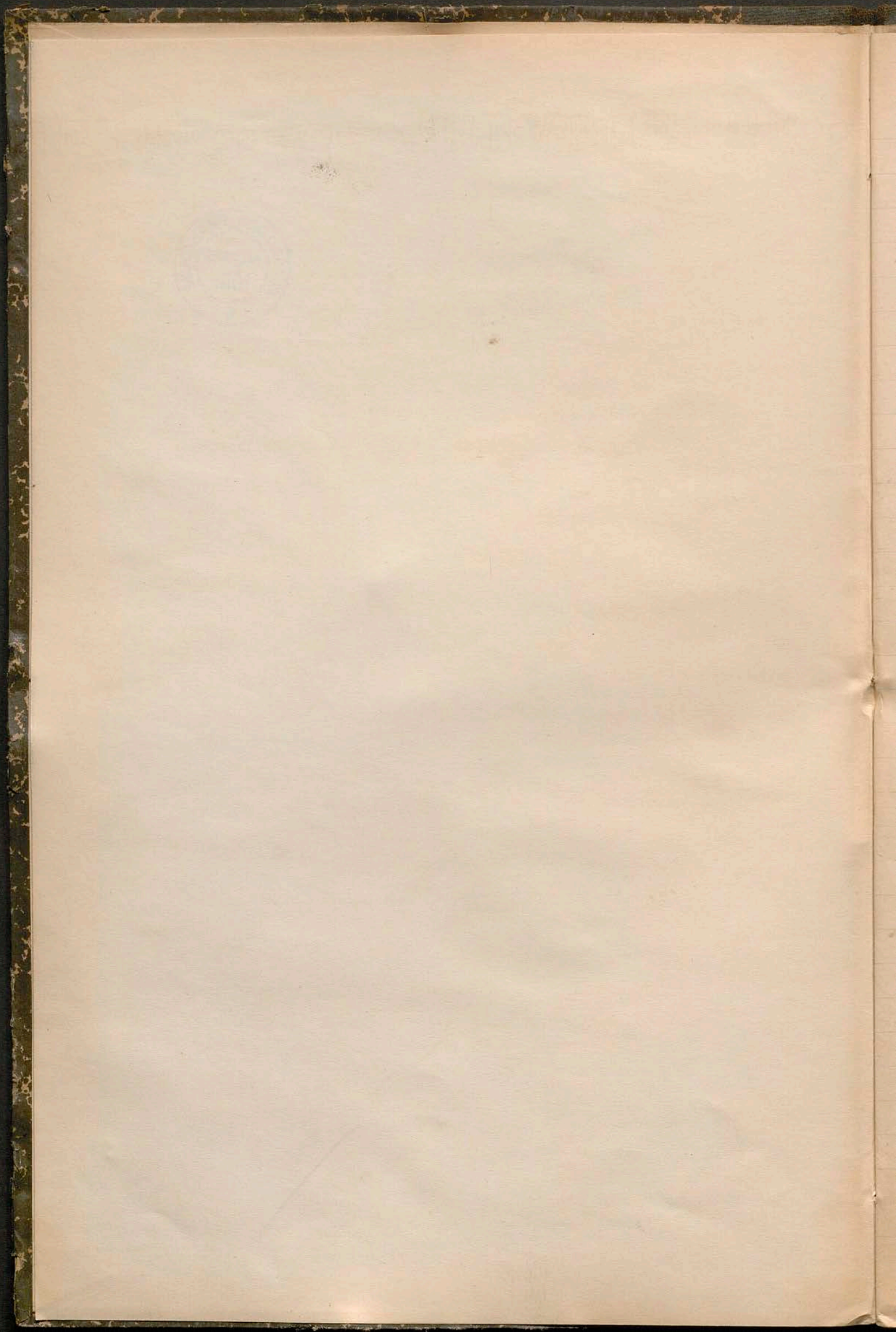


457
COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant
modification de loi du 8 janvier 1905 sur les
abattoirs et les tueries particulières. (N° 413,
année 1920.)

(Nommée le 16 novembre 1920.)

MM.

- 1° BUREAU : MACHET.
2° — Louis MICHEL.
3° — BEAUMONT.
4° — GUILLOIS.
5° — Léon MONNIER. *Président*
6° — ANDRIEU.
7° — Maurice GUESNIER.
8° — DONON. *Secrétaire et rapporteur*
9° — LEMARIÉ.
-



Séance du 18 nov. 1920

La Commission décide de se constituer son bureau comme il suit :

Président : M. Monnier

Secrétaire : M. Donon

Rapporteur : M. Donon

Les membres insistent pour que le rapport soit déposé le plus vite possible ~~possible~~ afin qu'il permette aux commissions d'examiner la somme suppl. à tout budget.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Monnier

M. Donon

Séance du 25 décembre 1920

Président : M. Guernier

Secrétaire : M. Donon

M. Donon donne lecture de son rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés et conclut à son adoption sans modifications.

M. Donon est invité à déposer son rapport à la séance de jeudi prochain.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Guernier

M. Donon